



SRC Télévision - Le Téléjournal / Le Point

Vendredi 16 juin 2006

[- La prière des élus : une tradition contestée, mais bien vivante dans 400 municipalités du Québec. - Le Tribunal des droits de la personne entend ces jours-ci une cause qui pourrait avoir]

Animateur(s) : CÉLINE GALIPEAU; ALAIN PICARD

CÉLINE GALIPEAU (LECTRICE) :

- La **prière** des élus : une tradition contestée, mais bien vivante dans 400 municipalités du Québec. -

Le Tribunal des droits de la personne entend ces jours-ci une cause qui pourrait avoir des répercussions dans quelque 400 municipalités du Québec. Une citoyenne demande la disparition de la **prière** avant les réunions publiques du conseil municipal, au nom de la laïcisation de l'espace public. Mais la tradition est bien ancrée. Précisions : Alain Picard.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

Seigneur, accordez-nous la sagesse d'adopter les meilleures mesures destinées à assurer la bonne administration de notre ville. Amen.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Au conseil municipal de Ville de Deux-Montagnes, comme dans près de 400 municipalités au Québec, on continue de s'adresser au Seigneur pour qu'il accorde ses grâces et ses lumières aux élus. Le maire tient à cette tradition.

MARC LAUZON (MAIRE DE DEUX-MONTAGNES) :

Je crois que c'est une coutume ici, à Deux-Montagnes, depuis 1930, l'hôtel de ville a été bâti ici.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Des citoyens l'appuient.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

Moi, je suis catholique, j'en suis fière, puis pour moi, c'est très important.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Mais d'autres condamnent cette pratique.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

On n'a pas besoin de ça. On pourrait demander une minute de recueillement, puis chacun fait sa **prière** comme il le désire.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

À **Laval** où, au dernier recensement, près de 15 000 citoyens disaient ne s'identifier à aucune religion, une résidante, Danielle Payette, poursuit en cour sa municipalité pour qu'elle finisse à cette pratique discriminatoire, selon elle.

DANIELLE PAYETTE (RÉSIDANTE PLAIGNANTE) :

Qu'on cesse la **prière** parce que ça n'a aucun lien avec les affaires publiques et municipales. C'est tout.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Laval aurait pu éviter ce procès.

MAÎTRE PIERRE-YVES BOUDREAU, COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC) :

Il y a possibilité pour Ville de **Laval** de souligner l'importance de la tâche dans un texte qui soit tout à fait neutre. Ca, c'est une façon de le faire. Si on veut maintenir une tradition de **prière**, bien, qu'on la récite en l'absence du public.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Mais la tenue du procès aura au moins l'avantage de tirer les choses au clair.

MAÎTRE LUC ALARIE (MOUVEMENT LAIQUE QUÉBÉCOIS) :

C'est sûr que la décision que le tribunal va rendre, c'est certain que les autres municipalités vont en prendre connaissance et probablement qu'ils vont se conduire en conséquence.

ALAIN PICARD (REPORTER) :

Près de 400 maires du Québec devraient donc savoir à l'automne si au début des travaux de leurs conseils municipaux, ils peuvent continuer à évoquer Dieu.

Alain Picard, Radio-Canada, **Laval**.

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Syndicats; Fusions municipales

Invité(s) : MARC LAUZON; DANIELLE PAYETTE; MAÎTRE PIERRE-YVES BOUDREAU;
MAÎTRE LUC ALARIE

Heure de diffusion : 22:00 HNE

Taille : Moyen, 350 mots

© 2006 SRC Télévision - *Le Téléjournal / Le Point*. Tous droits réservés.

Doc. : news·20060616·RV·20060616SRC2200Téléjournal017

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© **2001 CEDROM-SNi**